

Mentions légales

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle portant sur le micro-crédit personnel distribué par la **Caisse de Crédit Municipal de Nantes** (conformément à l'article L514-1 du Code Monétaire et Financier) ; ce document vous est remis par votre conseiller.

Prêteur : Caisse de Crédit Municipal de Nantes dont le siège est situé au 2, rue Marcel Paul, 44200 Nantes agréé en qualité d'établissement de crédit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (18470).

La typologie de ce crédit est un **micro-crédit personnel** (par opposition au micro-crédit professionnel non distribué par le Crédit Municipal de Nantes).

Le montant maximum est réglementairement plafonné à 8 000 euros.

Les taux d'intérêt pratiqués par l'établissement sont réglementairement conformes et inférieurs au taux d'usure en vigueur à la date de souscription et en ligne avec les barèmes des prêts à la consommation.

Délai de rétractation égal à 14 jours calendaires.



ACSOFI

ASSOCIATION
D'ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL ET FINANCIER

Qui sommes-nous ?

**Acsofi est une association
d'accompagnement au microcrédit.**

Sa création, en 2024, est le fruit du travail engagé par plusieurs acteurs de la microfinance (Banques, scientifiques, travailleurs sociaux, Garages solidaires...)

L'équipe d'ACSOFI est composée d'une salariée et de bénévoles basés à **Nantes**.



Nous contacter

L'équipe d'ACSOFI
07 49 22 44 06
demande@acsofi.fr



En savoir plus

Association ACSOFI 2, rue Marcel Paul 44000 Nantes - Imprimé par nos soins
Graphisme : Marilynne Scheepers - Ne pas jeter sur la voie publique



C'est quoi le microcrédit ?

Le microcrédit personnel est destiné à **améliorer la situation** de personnes en position de fragilité financière.

En répondant à leur besoin financier, correspondant à un projet précis, le microcrédit est destiné à offrir **une chance de rebondir**.

Le microcrédit personnel est proposé avec **un accompagnement** pour aider à évaluer le besoin, s'assurer que le prêt peut être remboursé et qu'il apportera un bénéfice concret à la personne.



Pour qui ?

- > Vous avez un projet à financer ?
- > Vous êtes exclu des crédits bancaires classiques ?
- > Vous disposez d'une capacité de remboursement ?

Pour quoi faire ?



Mobilité

Achat d'un véhicule classique ou électrique (vélo, scooter, voiture), permis de conduire, réparation



Habitat

Achat d'équipements ménagers, rénovation énergétique, travaux



Rachat de dettes

Rachat de vos dettes, facture d'énergie, crédit...



Frais de santé

Reste à charge de vos frais médicaux

Comment ça fonctionne ?



ACSOFI = PARTENAIRE SOCIAL

Les montants : de 300 € à 8000 €

Quelles sont les étapes ?

